Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902555-20260413-402026-DE

N° 40/2026

COMMUNE DE SAINT-MÉEN

6, Rue de la Mairie
29260 SAINT-MÉEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres : 15
Présents : 15
Procuration : 00
Votant : 15

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 7 avril, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Louis BEAUGENDRE, Maire

Etaient présents :
- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
- Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Lucie ROUDAUT, Mr Yves CAPPELLESSO, Mme Sabine VCCHIOLA, Adjoints
- Mme Monique LE HER, Mr Philippe MOTAIS, Mme Ghislaine MÉAR, Mme Valérie DIEUDONNÉ, Mr Yann SAUVÉE, Mr Gaétan THEPAUT, Mme Marina DOLOU, Mr Mikaël FLOC'H, Mme Marie SALMON, Mr Adrien VERN, conseillers municipaux

Secrétaire : Mme Valérie DIEUDONNÉ

Objet **: attribution du marché « requalification du centre bourg »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 offres ont été reçues pour le marché « requalification du centre bourg » :

La 1ère offre de l'entreprise EUROVIA, pour 438 916,72 € HT (marché de base), 25 548,00 € HT (variante 1), et 2 922,20 € HT (variante 2)

La 2ème offre de l'entreprise DAVID TP, pour 501 573,40 € HT (marché de base), 25 315,00 € HT (variante 1) et 2 891,00 € HT (variante 2).

Après analyse des offres, c'est l'entreprise EUROVIA qui est la mieux-disante.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise EUROVIA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le marché « requalification du centre bourg » ;
- de retenir l'entreprise EUROVIA, pour le marché « requalification du centre bourg », pour l'offre de base, sans les variantes ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce marché.

Certifiés conformes les jour, mois & an ci-dessus

MAIRIE DE ST-MEEN 29260 (Finistère) R.F.

Le Maire,
Louis BEAUGENDRE